



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN (UECC)
RHEIN, RHONE, DONAU, ALPEN

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (UECC)
RHIN, RHÔNE, DANUBE, ALPES

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL (UECC)
RIJN, RHÔNE, DONAU, ALPEN

Résolution Straubing-Vilshofen L'UECC demande l'accélération de la procédure de planification

L'aménagement du trajet du Danube entre Straubing et Vilshofen constitue un des projets les plus importants pour l'ensemble de la navigation fluviale en Europe et pour les expéditeurs concernés en particulier. La décision prise par le Parlement européen et le Conseil des Ministres en avril 2004 confirme ce point de vue, puisque le projet fut intégré dans la liste des 30 projets prioritaires dans le cadre du réseau des transports transeuropéens.

En avril 2006, le gouvernement de l'Etat bavarois a soumis les résultats de la procédure de planification par rapport à l'aménagement du Danube. Les études se sont concentrées sur les propositions A (aménagement du fleuve), C/C 2,80 (un bief) et D2 (trois biefs). Les résultats montrent que seule la proposition C/C 2,80 remplit le profil de la planification. La proposition C 2,80 permettrait de garantir un tirant d'eau de 2,50 m pendant 80 % de l'année et ainsi apporterait une nette amélioration des conditions pour la navigation fluviale.

L'UECC fait appel à l'Etat bavarois et l'Allemagne et demande qu'ils poursuivent la procédure de planification le plus vite possible.

L'extension de l'Union européenne vers l'Est a déjà renforcé l'interdépendance des marchés et échanges économiques dans l'ensemble de la région danubienne et a suscité une augmentation rapide du trafic. L'aménagement du Danube est essentiel pour pouvoir faire face aux hausses du trafic tout en minimisant l'impact sur l'environnement et les populations affectées.

L'Union Européenne des CCI fédère quelque 75 CCI des régions rhénanes, danubiennes, rhodaniennes et alpines. Elle représente environ 2,5 millions d'entreprises et a pour vocation de concerter et d'exprimer la position des milieux économiques des régions concernées, en matière de réglementation des transports et de développement des infrastructures de communication.

Breda, 15 septembre 2006